



# Ma lettre de juin-juillet 2019

*Libres ensemble*  
LA MARQUE AUTONOME

**Cher(e)s collègues et adhérent(e)s,**

*Le mois de juin est marqué par notre traditionnelle, et non moins essentielle, Assemblée Générale. L'occasion pour l'UNSA Défense d'accueillir des invités extérieurs et de traiter nombre de sujets avec ses délégués.*

*En bref, faire le plein de connaissances pour poursuivre notre action en toute compréhension : se forger une analyse. A l'UNSA, pas de bourrage de crâne mais une pensée éclairée !*

*Durant la semaine dernière, entre différents groupes de travail, nous avons eu le plaisir de recevoir Dominique CORONA, secrétaire national de l'UNSA en charge du dossier «retraites ». Dominique nous a fait un point de situation des travaux sur la question qui nous occupera, comme l'ensemble des « travailleurs » qu'ils soient publics ou privés, durant le second semestre 2019. Une marche rapide vers une révolution à la vitesse d'un gouvernement sans négociation !*

*La concertation menée sur le sujet avec le Haut-Commissaire à la Réforme des retraites : Jean-Paul DELEVOYE a permis de constater que le slogan « un euro cotisé donne le même droit à la retraite » est plus que simpliste. Comment prendre en compte la pénibilité ? Comment prendre en compte la parentalité ? L'UNSA demande que la question cruciale des retraites ne soit pas traitée en dogme mais bien en prenant en compte les particularités sociales de chacun et que cela n'est possible que sur les temps longs d'une convergence des régimes.*

*L'autre moment fort de cette Assemblée Générale, a été la venue de Luc FARRE, qui a mené la délégation UNSA Fonction Publique dans le simulacre de négociation sur le projet de loi fonction publique avec le Gouvernement. Je souhaite m'attarder sur la méthode utilisée par le Gouvernement qui tout en affichant une posture de dialogue avec les organisations syndicales, a poursuivi le processus permettant d'aboutir à la promulgation de cette loi sans en changer ni le fond ni la forme. Ayant retenu les enseignements des mouvements sociaux intervenus lors de la réforme du droit du travail, le gouvernement a choisi pour ce projet de texte, un calendrier serré, qui n'a d'autre finalité que de réduire toute possibilité aux représentants du personnel d'échanger avec députés et sénateurs. Une révolution « silencieuse » à marche forcée !*

*Vous pouvez compter sur l'UNSA Défense pour ne pas ménager ses efforts pour l'information des esprits même les plus résistants.*

*Tout le monde a droit à l'UNSA !*

*Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL*

**Les dossiers du mois : l'assemblée générale annuelle UNSA Défense  
la concertation sur les retraites  
l'actualité sur la fonction publique**



**Personnels  
Civils  
des Armées**

## Assemblée générale UNSA Défense

Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME



Un emploi du temps chargé pour les nombreux délégués présents à l'assemblée générale de l'UNSA Défense qui s'est tenue du 3 au 7 juin 2019.

Hors 2 présentations particulièrement remarquées : l'une sur la concertation menée depuis plus d'un an sur la réforme des retraites et l'autre sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, ils ont été conviés à participer à des groupes de travail

visant à traiter de diverses problématiques que rencontre toute organisation quel qu'en soit son objet : enjeux et avenir, amélioration du fonctionnement interne, informatisation, ... Malgré ces sujets ardu, soleil et convivialité étaient au rendez-vous.

### L'agenda :

du 3 au 6 juin	Assemblée Générale UNSA Défense
mardi 4 juin	Projet d'arrêté FEN
mercredi 5 juin	Commission Consultative Paritaire Unifiée (agent sur contrat)
jeudi 6 juin	Commission handicap CTR DSNJ
vend 7 juin	Réunion sur l'Agence Innovation de la Défense
mardi 11 juin	Labellisation égalité du MinArm
mercredi 12 juin	Le dispositif accessibilité du MinArm Réunion avec équipe UNSA Toul/Phalsbourg Conseil Central de Prévention : interventions entreprises extérieures
jeudi 13 juin	Chantier "rénovation du dialogue social" Réunion UNSA Défense à Châtelleraut Bilatérale pré CTR DGA CAPC Assistants sociaux et CAPC Secrétaires Administratifs
vend 14 juin	Revalorisation prime de service des personnels paramédicaux Assemblée Générale UNSA Défense BDD Nimes Laudun Larzac
mardi 18 juin	Réflexion sur l'organisation des services publics suite aux circulaires du 1er ministre
jeudi 20 juin	Réunion des élus CAPSO UNSA Défense Réunion relative à la rénovation des circulaires de gestion IFSE CAPC TSEF
vendredi 21 juin	bilan d'étape chantiers TSO et chefs d'équipe CTR SCA GT ICT
lundi 24 juin	Réunion des élus CAPSO UNSA Défense CF/TOUL/Phalsbourg
mardi 25 juin	Congrès UNSA Fonction Publique
mercredi 26 juin	Evolution statutaire du corps des IEF Conseil central d'action sociale
vendredi 28 juin	Conseil Central de Prévention
mardi 2 juillet	CTR DGA
mercredi 3 juillet	Comite technique ministériel Plan de requalification de C en B filière administrative

## La concertation menée par le haut commissaire à la réforme des retraites (HCRR) Jean Paul Delevoye

Dans cette concertation, l'UNSA est représentée, notamment, par Dominique Corona, secrétaire général adjoint UNSA, en charge de la protection sociale, qualité de vie au travail, économie sociale et solidaire qui nous a fait l'amitié de venir faire une conférence sur l'actualité et les grandes problématiques de ce dossier.

Le système des retraites équivaut à 350 milliards d'euros, soit 15% du PIB. L'Etat veut tendre vers 14%. Pourtant la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) est en excédent depuis 2 ans ; l'AGIRC/ARCCO (retraites complémentaires) a plus de 6 mois de réserve à hauteur de 70 milliards. **L'évidence est là : le système des retraites n'est pas en danger mais il faut tout de même réduire les dépenses. Pourquoi cette désinformation ? Pour faire en sorte que tout un chacun trouve la réforme indispensable à la survie d'un système de pensions qui n'est pas menacé !**



Bien que **n'ayant jamais revendiqué une réforme systémique à la différence de la CFDT qui, elle, porte le projet d'une retraite à points**, l'UNSA a participé, depuis avril 2018, à toutes les réunions de concertation sur la réforme des retraites.

Le Haut-Commissaire à la Réforme des retraites (HCRR), Jean-Paul DELEVOYE, souhaite :

- la mise en place d'un système universel dans lequel « un euro cotisé donne les mêmes droits » quel que soit le statut du cotisant,
- conserver un régime par répartition (les cotisations des actifs finançant les pensions des retraités).

Aujourd'hui, bien qu'affichant des règles de liquidation différentes, **le taux de remplacement est quasi identique entre le secteur privé et le secteur public en s'élevant à 74,0 % pour les hommes et 72,5 % pour les femmes.**

Le taux de remplacement est le rapport entre la pension (régime général et complémentaire) touchée au moment du départ en retraite et le dernier revenu d'activité perçu. Ainsi, des règles différentes ont eu pour effet de compenser des structures de carrières différentes entre le secteur privé et le secteur public.

Dans ce nouveau système, les primes du secteur public seraient prises en compte mais parallèlement donneraient lieu à cotisation. Depuis ces dernières années, les taux de cotisation ont convergé. Dans le nouveau système, le HCRR envisage un taux de cotisation de 28% pour tous. Les points acquis durant la carrière seraient revalorisés en fonction des salaires et non de l'inflation. Le 25.04.2019, le Président de la république (PDR) s'est engagé à un seuil minimum de pension de 1000€. **Pour l'UNSA, le minimum de pension pour une carrière complète ne saurait être inférieur au montant du SMIC.**

Alors que cette réforme semblait s'appuyer sur des prérequis non discutables : l'âge d'ouverture des droits à 62 ans et la réforme ne s'appliquant que pour les salariés nés en 1963, certains membres du gouvernement ont ces dernières semaines évoqué un passage de 62 ans à 63 ans voire plus.

Le HCRR est favorable au maintien à 62 ans mais avec la mise en place d'une surcote. Le PDR s'est lui prononcé pour la mise en place d'un âge pivot. Il serait fixé à 63,5 ans, âge auquel la majeure partie des salariés part en retraite. Tout actif liquidant ses droits avant cet âge pivot se verrait appliquer une décote alors que s'il liquide au-delà, il se verra octroyer une surcote. **L'UNSA n'est pas d'accord avec ce dispositif autour d'un âge pivot.**

Le HCRR préconise aussi de prendre en compte des éléments de solidarité tels que la **naissance des enfants ou bien encore prise en compte de la maladie ou du chômage**. Il est à noter la suppression de la majoration de pension aux assurés ayant plus de 3 enfants. Le HCRR estime aussi que le niveau de vie du conjoint survivant doit être assuré à hauteur de 66% des revenus du couple.

## La concertation menée par le haut commissaire à la réforme des retraites (HCRR) Jean Paul Delevoye (suite)

Le HCRR souhaite que la pénibilité soit ouverte à tous les actifs notamment par l'extension des facteurs de pénibilité reconnus pour les salariés du privé aux agents de la fonction publique. Il souhaite le maintien des départs anticipés en carrière longue.

Pour l'UNSA, la prise en compte de la pénibilité est essentielle mais de nouveaux critères de mesure doivent être envisagés de même que les seuils d'exposition permettant de déclencher des droits à la retraite doivent être revus. En effet, le MEDEF a mis en place une stratégie afin de vider les accords pénibilité de leur substance.

En conclusion, Dominique précise qu'il s'agit là de la réforme la plus structurante dans le domaine social depuis 70 ans. L'UNSA demande la garantie des droits acquis pour chaque assuré social ainsi que l'absence d'un trop fort décrochage entre les salaires et les retraites. L'UNSA demande aussi des transitions longues vers ce nouveau système car la convergence de 42 régimes différents prendra du temps. Le système doit être solidaire avec la garantie d'une pension minimum.

## L'actualité de la Fonction publique

Lors du Conseil Commun de la fonction publique du 4 juin 2019, présidé par Olivier Dussopt, Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, l'UNSA Fonction Publique a, une nouvelle fois, redit son désaccord sur le fond du projet de loi de transformation de la Fonction Publique, en particulier sur la modification des instances de dialogue social ou encore sur le recours accru aux contrats.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé aussi son désaccord sur la méthode de dialogue social utilisée depuis plus d'un an et appelle à un changement pour la seconde partie du quinquennat. Les organisations syndicales représentatives doivent pouvoir être davantage entendues.

Alors que ce texte va être étudié au Sénat, l'UNSA souhaite que le gouvernement le modifie.

L'UNSA a noté positivement l'inflexion qui a permis d'introduire une prime de précarité pour les contrats CDD de moins d'un an mais elle maintient sa proposition d'extension à tous les CDD.

L'UNSA a également noté l'inflexion du Président de la République et du Gouvernement en matière de suppression d'emploi. Elle sera particulièrement attentive à la réalité de cette annonce.

Le rendez-vous salarial pour 2020 a été annoncé pour le 2 juillet.

L'UNSA y portera des revendications permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents, titulaires comme contractuels. C'est un enjeu essentiel au regard des difficultés rencontrées par de nombreux agents, mais aussi pour maintenir l'attractivité de la fonction publique.

D'ores et déjà, l'UNSA rappelle les problématiques de la CSG non intégralement compensée à partir de 2020 pour les seuls agents publics, et celle de la valeur du point d'indice.

L'UNSA proposera des mesures qui permettent aux 5,4 millions d'agents de voir leur pouvoir d'achat et leur rémunération évoluer à la hausse.

Par ailleurs, l'UNSA Fonction Publique a voté en faveur des 4 textes proposés qui renforcent le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui incitent les employeurs publics à recruter des agents handicapés et qui favorisent leur maintien dans l'emploi.

Luc Farré

